



Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

Pour assurer la mise en œuvre d'une gestion intégrée et responsable des ressources en eau du bassin versant de la rivière du Diable

La santé de nos lacs et cours d'eau, une question d'avenir!



AGIR pour la Diable

L'Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable) a pour mission de promouvoir et encadrer la mise en œuvre d'une gestion **durable** et **intégrée** de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière du Diable. Il s'agit d'un organisme de bassin versant (OBV) indépendant et incorporé, disposant du statut légal d'organisme à but non lucratif (OBNL).

Les principaux mandats d'AGIR pour la Diable se résument en les trois champs d'actions suivants :

- **Rallier** les acteurs municipaux, économiques et communautaires dans la mise en œuvre d'un plan directeur de l'eau (PDE) à l'échelle du bassin versant de la rivière du Diable ;
- **Contribuer** au développement, à l'intégration et à la diffusion des connaissances sur le bassin versant et ses ressources en eau ;
- **Informer**, sensibiliser et consulter la population sur la gestion de l'eau et ses enjeux.

Qu'est ce qu'un PDE ?

Face à l'ampleur des défis actuels liés à la préservation de nos ressources en eau, une responsabilisation et une participation accrue de l'ensemble des intervenants et de la population s'avèrent essentielles. Voilà pourquoi AGIR pour la Diable coordonne, depuis octobre 2005, une importante démarche de concertation vers l'adoption d'un *Plan directeur de l'eau (PDE)* pour le bassin versant de la rivière du Diable. **Le « PDE » vise à établir une vision consensuelle quant aux défis à relever et aux actions à entreprendre afin d'assurer la gestion « durable » de nos ressources en eau.**

Le Plan directeur de l'eau (PDE) rassemble les éléments suivants : Un portrait et diagnostic du bassin versant ; l'identification des enjeux prioritaires liés à l'eau ; la détermination d'orientations à suivre et d'objectifs à atteindre ; et un plan d'action pour y parvenir. Le PDE deviendra ainsi l'expression de la vision établie par l'ensemble des « acteurs de l'eau » quant au devenir de leur bassin versant. À ce titre, le PDE constituera le document de base pour la négociation des ententes de bassin versant, dont l'objectif sera d'officialiser l'engagement volontaire des différents intervenants dans la mise en œuvre du plan d'action.

Qu'est-ce qu'une entente de bassin ?

Une entente de bassin, c'est :

- L'**outil pour la mise en œuvre du PDE.**
- Une **entente volontaire** entre l'OBV et un ou plusieurs acteurs de l'eau qui s'engagent à réaliser, dans leurs champs de responsabilités ou de compétences, une action issue du PDE.
- Une **reconnaissance** pour les actions proactives entreprises par les acteurs de l'eau. Une entente permet de souligner les efforts des acteurs et apporte ainsi une **visibilité** aux bonnes actions.
- Une action pour laquelle **AGIR a été l'un des initiateurs ou un partenaire** de sa réalisation.

Certaines actions, cadrant dans le PDE d'AGIR pour la Diable, sont mises en place par les acteurs de l'eau sans qu'AGIR ait joué un rôle majeur dans sa réalisation.

Dans ce cas, des certificats de reconnaissance peuvent être émis aux acteurs, témoignant de leur implication dans une gestion saine et durable de nos ressources en eau.



Enjeu 1 : Assurer le maintien de la qualité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques

Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
Prévenir l'enrichissement et la sédimentation des lacs et cours d'eau	Optimiser la capacité de déphosphatation des stations d'épuration	Réévaluer les objectifs environnementaux de rejets (OER) fixés pour les stations d'épuration du bassin de la Diable en fonction des hausses de rejets estimées d'ici 2021 et des objectifs de bassin; mettre les moyens en œuvre pour respecter ces nouveaux OER	<p style="text-align: center;">MRNF MDDEP MAMR MRC Municipalités Compagnies forestières Gray Rocks Station Mont-Tremblant Compagnies du domaine de la construction CRE Laurentides Associations de lacs MTQ</p>
	Prévenir la contamination par les installations sanitaires isolées	Assurer une prise en charge municipale de la vidange et de l'inspection de toutes les installations septiques autonomes et imposer des mises à niveau pour les installations douteuses	
	Combattre le déboisement et l'érosion associés aux activités de construction et de voirie	Développer et offrir un programme de formation sur les mesures de contrôle de l'érosion (pour les sites de construction et les fossés de drainage routiers) et une certification environnementale aux compagnies de construction, services de travaux publics, au MTQ et aux auto-constructeurs	
	Préserver et restaurer la bande riveraine des lacs et cours d'eau	Appliquer la réglementation sur les bandes riveraines de la MRC des Laurentides et effectuer une campagne de revégétalisation des rives des plans et cours d'eau du bassin versant de la rivière du Diable	
	Limiter l'érosion et le déboisement par les activités forestières	Effectuer un inventaire détaillé et un programme de suivi des cours d'eau permanents et intermittents ainsi que de l'entretien ou de la désactivation des chemins forestiers, sur les terres publiques et privées; harmoniser les directives ministérielles quant à la protection des zones sensibles en terres publiques	
	Respecter la capacité de support des lacs	Intégrer le modèle de capacité de support des lacs développé par la MRC des Laurentides dans la planification du développement municipal	
	Réduire à la source les apports de nutriments et autres contaminants dans les eaux usées domestiques, commerciales et institutionnelles	Développer et réaliser une campagne d'information et de sensibilisation incitant la réduction des apports en nutriments et autres contaminants dans les eaux usées domestiques, commerciales et institutionnelles	



Enjeu 2 : Assurer le maintien de la quantité d'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques

Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
Assurer une gestion durable des débits de la rivière du Diable	Améliorer les connaissances sur les débits actuels de la Diable et assurer le maintien des débits réservés écologiques	Trouver le financement pour la mise en place et l'entretien annuel d'au moins une station de mesures hydrométriques automatisée sur la rivière du Diable	Environnement Canada MRNF MAMR MDDEP-CEHQ Parc du Mont-Tremblant MRC Municipalités Groupe Ouranos CRE Laurentides Propriétaires de barrages Station Mont-Tremblant Pisciculture Mont-Tremblant
	Prévoir l'évolution à long terme de la demande et de la disponibilité en eau pour le bassin versant de la Diable	Évaluer des scénarios futurs de prélèvements et de rejets pour la rivière du Diable et le lac Tremblant en fonction de la croissance démographique et des impacts du réchauffement climatique	
Être toujours plus efficace dans notre consommation d'eau	Réduire la consommation per capita	Réaliser une campagne de sensibilisation pour réduire la consommation d'eau	
Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable	Maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande dans le bassin versant de la Diable	Effectuer le suivi de la gestion des barrages dans le bassin versant de la Diable	
		Améliorer l'offre du lac Tremblant	



Enjeu 3 : Préserver les écosystèmes aquatiques humides et riverains

Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
Préserver et restaurer les écosystèmes riverains	limiter le développement dans les zones sensibles (bandes riveraines, plaines inondables, sommets, pentes fortes, sols minces)	Améliorer la réglementation visant à limiter le développement dans les zones sensibles (bandes riveraines, plaines inondables, sommets, pentes fortes, sols minces) et se doter de moyens d'application.	MDDEP MRC Municipalités Promoteurs immobiliers Agents d'immeubles Arpenteurs-géomètres Notaires Urbanistes Firme de consultants Paysagistes Excavateurs Agriculteurs Associations de lacs Canard Illimités Canada
		Développer des outils incitatifs pour accompagner la réglementation	
Préserver les milieux humides	Mieux connaître la localisation des milieux humides présents sur le territoire	Caractériser et effectuer une typologie des milieux humides présents sur le territoire	
	Enrayer le remblayage et l'altération des milieux humides dus aux activités agricoles, développements résidentiels, commerciaux et routiers	Dans les projets immobiliers commerciaux, favoriser l'acquisition publique des milieux naturels et leur mise en valeur axée sur la conservation Former les répondants de première ligne (pour les acheteurs de terrains) sur les zones sensibles protégées légalement (cours d'eau, bande riveraine, milieux humides, plaines inondables, etc.)	



Enjeu 4 : Assurer la mise en valeur durable du potentiel récréatif de l'eau

Orientations	Objectifs	Actions	Acteurs
Limiter les impacts environnementaux associés aux activités récréatives sur les lacs et cours d'eau	Limiter la perturbation des rives du littoral et des hauts fonds par la circulation nautique	Développer une campagne de sensibilisation pour promouvoir les activités nautiques non-motorisées	MAMR MRC Municipalités CSSS des sommets Parc du Mont-Tremblant Tourisme Mont-Tremblant Fédération québécoise du canot et kayak Associations de lacs Association des skieurs riverains de Tremblant Aventure Sans Fin Centre nautique Pierre Plouffe Centres de villégiature Écoles Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord
		Développer des outils de sensibilisation sur la perturbation des rives, du littoral et des hauts fonds par la circulation nautique	
		Encadrer la circulation nautique motorisée	
Harmoniser les différents usages récréatifs des lacs et cours d'eau	Harmoniser les activités récréotouristiques avec la capacité d'accueil de chaque lac	Réaliser un diagnostic des usages et développer une entente de cohabitation des usages pour chaque lac de villégiature	
Dans une perspective de développement durable, consolider la mise en valeur récréative des lacs et cours d'eau du bassin versant	Accroître et encadrer l'accessibilité du public aux lacs et cours d'eau	Développer une politique municipale d'accès aux plans d'eau et installer des mises à l'eau publiques sur la rivière du Diable en amont et en aval du parc Au fil de l'eau	

